



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU



STELLA MARE

SAUVER LA LANGOUSTE

P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
ASSEMBLÉE P8 • EN BREF ET EN CHIFFRE P17
LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA P19
AGENDA P21 • RÉTRO P22
CARNETS DE BORD P23
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

NON, ON NE CLONERA PAS
VOS ÉLECTEURS!!

CHASSEZ LES PROCRATIONS,
COMME D'HABITUDE.

STELLA MARE
LABORATOIRE



KAMPA

BIODIVERSITÉ

SAUVER LA LANGOUSTE

P5 À 7



OPINIONS

ASSEMBLÉE **LA DERNIÈRE SÉANCE**

EN BREF ET EN CHIFFRES

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

UN ANNU FÀ, LA RÉTRO DE MAI 2020

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P17

P19

P20

P21

P23

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Addiu o Regi

Aso voci avarà incantatu parechji ghjinirazioni di Corsi. A cantarina Regina, di u famosu duettu Regina et Bruno, si n'hè andata calchi ghjornu fà, à 90 anni. Cugnumata «a voci di a machja», sta brunetta di carattaru, chì si chjamava in fatti Pierrette Melicucci, hà avutu un successu tamantu, s'è certi ghjovani chì ci leghjini ùn la sani micca. Cù u so maritu Bruno Olivieri, dittu Bruno Bacara, chì l'accompagnava à a ghitarra, hà cacciatu guasgi una quarantina di dischetti, ciò chì rapresenta à l'ingrossu 500 canzoni, nienti cà què! U coppiu hà principiatu a so carriera in u 1952, frà altru ind'i «cabarets» parighjini, pà belli annati fiuriti è culuriti. U so più grandi successu, u mondu sanu l'hà dighjà intesu: Solenzara! A canzona hà fattu u ghjiru di a pianetta, essendu vinduta à 3 milioni d'esemplari è ripresa parechji centunai di volti in una piccula trintina di lingui! Puru s'è à par-tasi da l'anni sittanta è i tempi di u Riacquistu, u ventu hà cuminciatu à ghjirà, lachendu di più a piazza à gruppi più ghjovani è assai pulitizati com'è Canta u Populu Corsu, A Filetta, I Chjami Aghjalesi è I Muvrini, Regina hè sempri firmata in cori è in menti à tant'aghjenti. Cù Carlu Rocchi, Maryse Nicolai o ancu Tino Rossi par ùn cità cà elli, ciò chì hè à dilla franca assai reduttori, faci parti senza dubbitu alcunu di i membri u Panteonu di a canzona corsa. Qual'hè chì ùn hà micca un ricordu d'avè ascultatu par asempiu unu di i so dischetti o scagnini in casa cù a so minnanna, nant'à un vechju postu? Regina, una voci calda è putenti chì s'hè spinta è chì hà oramai raghjuntu u so cumpagnu di strada musicali è d'amori, Bruno, chì hè cullatu vint'anni fà à sunà di ghitarra in paradisu. «Sentu sempre sta canzona paisana è vurria ch'ella fessi innamorà à tutte l'ore u vostru core, cusì nisunu mai si ne scurderà»... ■ **Santu CASANOVA**

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

EUROPA FARA DA SÈ

Décidément, la construction ou l'évolution de l'Europe n'est pas un long fleuve tranquille. Il faut avoir le courage de regarder les choses en face ; l'ex-Union Soviétique, persiste parfois encore dans les réactions et les décisions de périodes révolues...

Après l'agression à l'égard de l'Ukraine, c'est avec ébahissement que nous venons d'en vivre une nouvelle démonstration glaciale ces derniers jours, sous l'autorité du satrape du Bélarus, Alexandre Loukachenko, dictateur devenu -sans peur et sans crainte- un quasi-mandataire colonial de Moscou, avant d'être demain, ou plus tard, inclus de gré ou de force dans la sainte Russie!

L'agression inadmissible et intolérable à l'égard d'un aéronef civil de Ryanair au départ d'Athènes, contraint par la force de l'armée de l'air du Bélarus à se dérouter du ciel de l'UE pour se poser à Minsk, permettant ainsi l'arrestation inacceptable d'un jeune opposant biélorusse, Roman Protassevitch.

Cet acte de piraterie, inimaginable au XXI^e siècle dans l'Europe pacifique et ouverte qui se construit, doit permettre une réflexion collective nouvelle des dirigeants et de tous les citoyens.

Premières décisions : l'interdiction du survol de la République de Bélarus par les compagnies aériennes européennes, qui sera sans doute suivie par des sanctions personnalisées pour des dirigeants biélorussiens et des acteurs ou complices du détournement commandité par Loukachenko.

La Communauté européenne ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion collective et pédagogique sur les conséquences de cette agression inconcevable qui marque un recul considérable de l'esprit de collaboration entre les pays du continent européen.

Alors que la détérioration des conditions climatiques et du réchauffement de la planète devrait conduire les peuples à des changements notables pour la survie de l'humanité, l'Europe doit donner l'exemple qui permettra au plus grand nombre de contribuer à leur place aux changements nécessaires.

En espérant que l'intelligence aura le dernier mot. ■ **Paul AURELLI**

HUMEUR

Langue, mon trésor

Que M. Blanquer ait mal vécu le fait de perdre la bataille parlementaire sur l'enseignement des langues dites régionales n'a rien d'un scoop. Que l'opération de sabotage qui a suivi soit son œuvre est avéré. Que tout ait été piloté par l'Élysée est l'évidence même, preuve en est le contraste dans la diligence à publier les textes pré- et post-arrêt du Conseil constitutionnel : on n'allait tout de même pas laisser la démocratie donner raison aux plus bouseux des bouseux, à des gens qui osent baragouiner des patois que le Président lui-même associait avec une rare élégance aux toilettes, lors d'un échange avec les élus corses. Le séparatisme n'est pas bien loin. Sans doute mal conseillés par des experts ne connaissant de la Province que les rapports qu'entretiennent préfets et administrés, ce que n'avaient sans doute pas prévu ces grands stratèges dans leur guéguerre contre les langues de plouc, c'est la colère qui a suivi leur opération censure. Tant qu'il s'agit de jouer les ados attardés avec deux clampins issus de Youtube, les réactions, pour sévères qu'elles soient, ne compromettent pas un résultat électoral. Là, en revanche, le très sale tour joué à l'apprentissage des langues minoritaires est largement perçu comme une basse et sournoise attaque contre une part de l'identité profonde de quantité de gens. Or, les plus benêts des politiciens le savent, rien n'est plus mauvais qu'une jacquerie avant une échéance électorale, a fortiori lorsque ce sont les ploucs eux-mêmes qui votent pour décider lesquels d'entre eux auront la charge plus ou moins symbolique de gérer leur parcelle de Ploucland. Urgence, il faut tenter d'éteindre l'incendie. Le premier à intervenir est d'ailleurs un plouc lui-même, un soutien de la majorité : le maire de Pau, qui promet de parler au Président, et demande une modification de la Constitution. Vient ensuite un autre plouc, ci-devant Premier ministre, qui ne tarit pas d'éloges sur « *les langues régionales* ». Peine perdue, la province s'agite, et ce ne sont pas des pauvres hères en haillons qui vocifèrent en brandissant des fourches, mais des universitaires, des députés qui s'élèvent contre la manœuvre. M. Blanquer prend la suite, en réinventant au passage les options au bac présentes pendant quasiment 45 ans avant que sa réforme ne les maltraite... et en assimilant lesdites langues « régionales » aux langues mortes que sont le latin et le grec. Résultat : les manifs et prises de parole se succèdent dans les « territoires ». Signe indubitable que l'affaire met l'exécutif dans l'embarras, voilà donc le Thaumaturge lui-même qui se colle à l'exercice, et déverse des tombereaux d'éloges sur ce « *trésor national* » que seraient les « *langues régionales* ». Il ya cela dit comme une logique à vouloir enterrer un trésor... Culotté comme à son habitude, il se paie même le luxe de s'élever contre ce qui pourrait entraver leur apprentissage. Raté : les manifs sont maintenues, les appels à la révision de l'article 2 de la Constitution se multiplient, montrant bien que les discours n'ont pas pris. Sans doute parce que tous ces braves gens négligent de s'appesantir sur le fait que la loi ne pourra plus être discutée, qu'il est fort douteux que soient accordées des dérogations et que de nombreuses écoles, Diwan en tête, mais aussi établissements anglophones sous contrat, se retrouvent aujourd'hui hors-la-loi. Pour couronner le tout, ces grands déverseurs de saintes paroles veulent faire accroire que de tout cela, ils ne sont pas les responsables directs et semblent imaginer que personne n'est assez intelligent pour s'en offusquer. En langage publiable, on parle de pompiers pyromanes. En termes moins choisis, dans une des langues visées, on dira plus simplement « *Quessi sò mullizzi* ». Certes, on frise l'injure, mais pour me mettre au niveau de leurs interventions, c'est pas moi qui ai commencé. ■ **Eric PATRIS**

SAUVER LA LANGOUSTE



Les ressources halieutiques s'amenuisent.

C'est notamment le cas pour la langouste rouge, à la chair très recherchée, dont la surpêche est en France une des principales causes de raréfaction, y compris en Corse où pourtant la pêche est interdite sept mois sur douze. Un espoir subsiste toutefois puisque la plateforme de l'Université de Corse Stella Mare est désormais un des trois sites au monde où les scientifiques sont parvenus à produire des juvéniles de langouste



De g. à d.: Antoine Petit (écran), Jean-José Filippi, Antoine Aiello, Dominique Federici, Gérard Romiti

Photo Claire Giudici

Les langoustes rouges de Corse resteront-elles au menu des restaurants du port de Centuri ou de la vieille ville d'Ajaccio? La question se pose. Les ressources en Méditerranée - mais également dans d'autres mers du globe - s'appauvrissent très sérieusement. En fait, la préservation de l'espèce passe par une maîtrise de la reproduction en captivité pour parvenir à des lâchers de juvéniles dans le milieu naturel. C'est un travail long et complexe qui vient de porter ses premiers fruits sur la plateforme de l'Université de Corse Stella Mare située sur le cordon lagunaire de Biguglia: les premières larves écloses ont atteint le stade de juvéniles. Un espoir pour nos assiettes, sans doute, pour l'économie de la pêche également, mais surtout pour la biodiversité. Certes, il faudra attendre encore 4 ou 5 ans avant que les premiers bébés soient remis à la mer, mais le travail des scientifiques, placés sous la responsabilité du professeur Antoine Aiello, est des plus prometteurs. Seules trois plateformes au monde sont parvenues à de tels résultats.

Quand l'île de Corse retrouve la conscience d'être une terre entourée par la mer, elle sait se diriger vers l'excellence. Stella Mare, labellisée par le Centre national de la recherche scientifique [CNRS] depuis juin 2011, est rattachée à l'Institut écologie et environnement [INEE]. Ses travaux portent sur «l'ingénierie écologique en domaine littoral et marin [...] visant à transformer la recherche en richesse». Leur objectif: «une maîtrise et la gestion intégrée des ressources halieutiques et littorales de Corse pour permettre un transfert des innovations technologiques vers les professionnels de la mer afin de valoriser et diversifier leurs productions [...], gérer leurs ressources naturelles en vue d'une exploitation durable [...]» Pour l'ensemble de ses travaux, Antoine Aiello a d'ailleurs obtenu la Médaille de l'innovation 2021 du CNRS au mois d'avril dernier. Il faut dire qu'à Stella Mare, de nombreux travaux ont déjà été couronnés de succès: on y a notamment maîtrisé la reproduction de l'huître plate, du homard de Méditerranée, des oursins, du corb, du denti, des travaux sont en cours concernant la patelle géante et, enfin, ils

ont abouti en quelques mois à peine pour *Palinurus Elephas*, la langouste rouge.

La «langouste d'or» comme se plaît à la qualifier Gérard Romiti, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins [CNPMM] est véritablement en danger: elle figure dans la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature [IUCN], elle est inscrite dans liste des espèces dont l'exploitation est réglementée par la convention de Barcelone et dans celle des espèces protégées par la convention de Berne. Le déclin est visible: en France, sur la façade Atlantique, les volumes pêchés sont passés de 1000 tonnes par an dans les années 1950 à 25 tonnes par an en 2010. En Écosse, on en pêchait 271 tonnes en 1959, on est passé à 20 tonnes en 2010. Le Portugal, quant à lui, prélevait 400 tonnes dans les années 1990-1992, il était à 12 tonnes en 2006-2007. En Méditerranée, les deux principales pêcheries sont la Corse et la Sardaigne. Des quelques 300 tonnes que les pêcheurs corses pouvaient proposer sur les marchés dans les années 1950, il n'en reste guère plus de 61 ces deux dernières années. Dans le Nord de la Sardaigne, les captures ont diminué de 70 %. Cependant, ce crustacé est véritablement d'or: plus il est rare, plus il est prisé. Son prix de vente oscille entre 50 à 100 euros du kilo. «Sur le plan écologique, un cercle vicieux s'est clairement instauré, remarque Antoine Aiello. La raréfaction de la ressource a eu comme conséquence l'augmentation de l'effort de pêche: on est loin des casiers traditionnels. On a vu apparaître des filets plus longs, réalisés dans des matériaux imputrescibles, qui même une fois brisés restent au fond. Nous assistons à une pêche plus profonde, avec des embarcations plus nombreuses. Cet ensemble d'éléments a eu des conséquences considérables sur la biodiversité, avec une augmentation des prises accessoires et un impact négatif sur les fonds marins.» Des conséquences auxquels il faut mettre un terme. Cependant, la pêche à la langouste générant plus de 4 millions d'euros de chiffre d'affaire pour les seuls pêcheurs corses, on comprend que pour sa survie, la profession ne puisse la négliger. Une survie qui ne

Chiffres clés de la pêche en Corse

7,5 % de la faune marine mondiale abrités en Méditerranée

180 patrons de pêche en Corse

1000 km de côtes

43 tonnes de denti pêchés par an en Corse pour un CA de 1000000 €

500000 € CA vente d'oursins violets pour 30 pêcheurs

50 €/kg prix de vente du homard

7 tonnes de homard pêchées, CA de 350000 € /an

La langouste rouge, plus de 4 millions d'euros, représente jusqu'à 70 % des revenus des pêcheurs

70 €/kg prix de vente de la langouste rouge

Il faut **entre 4 à 6 ans** pour qu'une langouste atteigne un poids de 500 gr

61 tonnes de langoustes rouge pêchées en 2019-2020 en Corse contre

300 tonnes dans les années cinquante

80 % de la production aquacole de Corse est exportée

peut s'affranchir de la préservation de la biodiversité: «*Nous sommes des professionnels de la mer, déclare Gérard Romiti. Nous avons des connaissances empiriques du milieu dans lequel nous évoluons, mais elles ont besoin d'être écoutées pour être attestées et soutenues par des scientifiques. Travailler avec les chercheurs de l'Université de Corse, avec le CNRS, c'est précieux pour nous. Depuis les années 1960, nous avons compris qu'un danger menaçait nos langoustes. Nous avons mis en place les premiers cantonnement de pêche de Méditerranée, puis nous avons interdit qu'elle soit pêchée durant 7 mois de l'année, de septembre à mars. Il est facile de comprendre combien nous sommes heureux et fiers de ces avancées.*»

Le stade larvaire de la langouste est long, l'alimentation est – entre autres – un élément complexe à maîtriser. La plateforme Stella Mare est une des 3 premières au monde à avoir obtenu des éclosions en captivité. Mais c'est surtout l'obtention des 8 premiers juvéniles viables qui est une prouesse inédite. Ces bébés langoustes ne sont pas destinés au développement d'une industrie aquacole. Ils seront réintroduits dans le milieu, pour régénérer les populations. Mais ne risquent-ils pas d'être de nouveau soumis à la surpêche, à la prédation humaine: «*C'est la raison pour laquelle nous travaillons en étroite collaboration avec les professionnels de la mer, souligne le professeur Aiello. Nos intérêts, en matière de protection de la biodiversité, sont communs. Sans cette biodiversité, nous irons vers une économie de la mer qui ne sera plus viable.*»

«*Sur nos 1050 kilomètres de côtes, nous avons établi des cantonnements de pêche pour préserver la ressource, conclut Gérard Romiti. Puis il y a les parcs marins et la zone Natura 2000. L'espace est protégé sur près de 700 kilomètres. C'est dans ces zones que seront relâchés les juvéniles. Les prélèvements ne se feront que dans quelques années, sur le surplus sorti de ces zones. Nous ne construisons pas pour nous, mais pour nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants.*» ■

Claire GIUDICI

CHIFFRES CLÉS DE STELLA MARE

2500 m² de laboratoires, bureaux et salles de conférence

1200 m² d'écloserie

115 bassins

40 aquariums

47 personnels enseignants-chercheurs

1000 plongées scientifiques par an et 2 embarcations équipées

600 visiteurs par an reçus sur la plateforme et sensibilisés aux enjeux écologiques

4000000 de naissains d'huîtres plates produits

50000 huîtres plates issues du laboratoire et arrivées à maturité dans l'étang de Diana en Corse

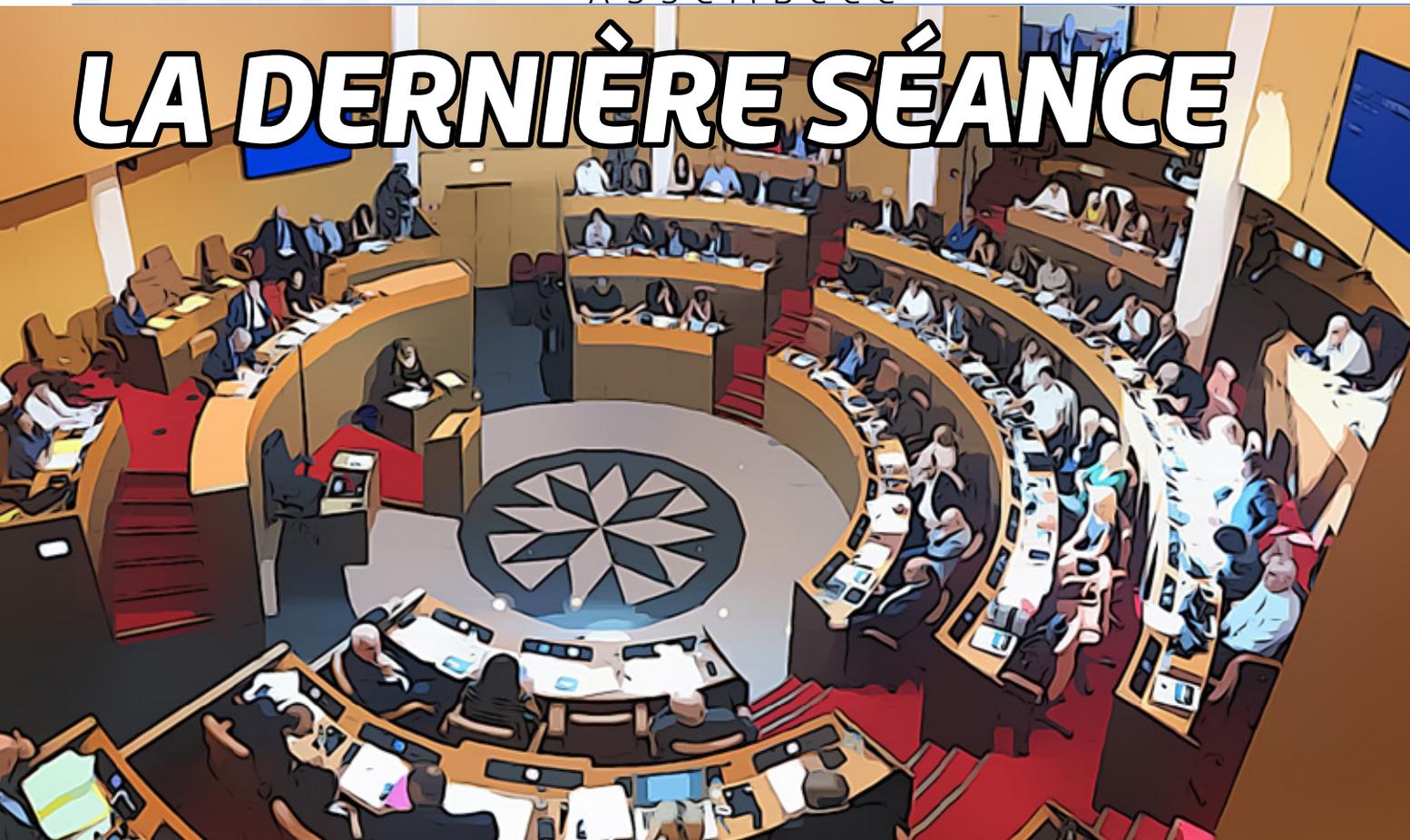
90000 juvéniles d'oursins produits par an

80000 juvéniles de corbs produits par an

11000 juvéniles de denti produits par an

3000 juvéniles de homards produits par an

LA DERNIÈRE SÉANCE



Les 20 et 27 juin, les électeurs seront amenés à choisir les élus qui constitueront l'Assemblée de Corse pour les 7 prochaines années. La session de mai a donc clôturé la mandature nationaliste et a été pour certains l'occasion de dresser un bilan, tandis que d'autres ont fait leurs adieux à la vie politique.

« **N**ous sommes réunis une fois de plus pour une séance de notre assemblée. Mais aujourd'hui se tourne une page: il s'agit de la dernière fois que tous ces élus-là vont travailler ensemble pour la Corse. » Le discours de Jean-Guy Talamoni, le 20 mai dernier, en introduction de la session, a résonné de façon particulière auprès d'une assemblée gagnée par une certaine émotion. À un mois tout juste du premier tour des élections territoriales, certains élus ont en effet fait leurs adieux définitifs à l'hémicycle, pendant que d'autres escomptaient bien y revenir rapidement. Mais avec dix listes en course et une majorité sortante morcelée, la physionomie de l'Assemblée de Corse comme celle du Conseil exécutif se verront forcément changées. Alors, l'heure est venue de faire le bilan. Pas encore sur le fond, la campagne en laissera largement l'occasion, mais plutôt sur la forme de ce qu'ont été les 6 années de la mandature nationaliste. « Je voudrais dire, à tous et à chacun, le plaisir que j'ai à travailler avec vous. Par-delà les idées qui peuvent être différentes, par-delà les débats qui peuvent être vifs, l'amour de la Corse nous a portés toutes et tous tout au long de ces dernières années », lancera ainsi le président de l'Assemblée de Corse. C'est cette façon d'être et de s'exprimer qui lui est si caractéristique que l'ensemble des groupes, majorité comme opposition, sont venus saluer unanimement quelques instants plus tard. « Nous avons pu apprécier sur la forme la façon dont vous avez su animer les débats avec élégance, avec le souci permanent de toujours privilégier des équilibres et de faire valoir les droits de l'opposition. Si la qualité des débats était au rendez-vous, c'est parce que vous avez su être à la hauteur de cette mission qui vous a été confiée par le suffrage universel », l'a ainsi félicité avec force le leader de Per l'Avvene, Jean-Martin Mondoloni. De cette mandature qui s'achève, Jean-Martin Mondoloni a voulu retenir « la haute qualité des débats, parfois, oui, avec le verbe excessif, avec parfois une théâtralité

un peu pompeuse, mais toujours avec le respect de l'institution. À l'heure où s'ouvre une compétition, je nous souhaite une campagne aussi digne que les années que nous avons passées ensemble, en nous préservant des poisons qui minent la démocratie ». Jean-Charles Orsucci, président d'Andà per Dumane, a salué un président qui a mené de « main de maître cette mandature. Je lui reconnais d'avoir encore amélioré le fonctionnement de cette institution ». De son côté, Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, a choisi de souligner que « Au-delà de quelques désaccords politiques que nous avons pu avoir, je considère que vous êtes un patriote, et qu'à travers l'exercice de votre fonction vous avez contribué à faire grandir celle-ci », avant de poursuivre « Au moment où cette mandature s'achève, comme chacune et chacun d'entre vous, je me retourne sur ce qu'elle a été. Et souvent, dans le silence de ma conscience, comme vous j'essaye de m'interroger pour savoir si j'ai été fidèle aux engagements que j'avais pris avec mes partenaires et devant les Corses. Oui je crois, oui je suis sûr que j'ai été fidèle au serment que nous avons prêté ensemble ».

D'autres ont à cette occasion fait leurs adieux à la scène politique. Ainsi Pierre-Jean Luciani, membre du groupe La Corse dans la République et qui a été le dernier président du Conseil général de Corse-du-Sud: « C'est la dernière séance, le rideau va tomber, je suis venu vous dire que je m'en vais. Ce départ est bien un adieu aux armes sans larmes ni regrets ». L'heure des adieux et d'un peu de nostalgie est aussi venue pour Camille de Rocca Serra qui présida l'Assemblée de Corse 2004 à 2010: « Je serai demain spectateur attentif », a-t-il assuré pour sa dernière fois à la tribune. D'autres seront absents de cette élection territoriale. François Sargentini, François Orlandi, Stéphanie Grimaldi, Paul Leonetti, Catherine Riera, ou encore Fabienne Giovannini sont de ceux que, quelle qu'en soit l'issue, on ne verra plus lors de la prochaine session de l'Assemblée de Corse. Une page s'est tournée. ■ **Manon PERELLI**



CREATION SOCIETE

N° 01



JCP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez M. Jean-Christophe Palmieri
12, Rue de la Libération
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 17/05/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : JCP

Siège : Chez M. Jean-Christophe Palmieri - 12, Rue de la Libération - 20620 Biguglia

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation, la détermination et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toute société constituée ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre.

En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Pour l'exercice du droit de vote, une action dorme droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de perte du caractère unipersonnel de la société, toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés.

M. PALMIERI Jean-Christophe, demeurant 12, Rue de la Libération - 20620 Biguglia est nommé président pour une durée illimitée.

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

La SASU CMP à capital variable a été constituée. Capital : 500 €

Capital min : 500 €

Capital max : 10000 € Siège : 13 Lotissement Arbutetta - Immeuble Imhotep - 20620 Biguglia Objet : Montage de charpentes métallique, bardage, couverture, serrurerie. Durée : 99 ans Président : Cedric Pappalardo, Mezzana, 20230 Santa-Lucia Di Moriani.

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Bastia.

N° 03



AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12 avril 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LE VERGER DU CLOS
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 47000 euros
SIEGE : Pianicione - 20270 Antisanti
OBJET : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire : - les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; - les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 25 des décisions collectives des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PREIDENT : Madame Josette LUCCIARDI demeurant 37 rue César Campinchi, 20200 Bastia
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 20/05/2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : A BALANINA
SIEGE SOCIAL : Via Stazzola - Lieu-dit Costa - 20226 Belgodère
OBJET : Restaurant, crêperie, snack, glaces
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 100 euros
PREIDENT : Madame Basma CHAHBOUNI, demeurant Immeuble Concorde, avenue de la Libération, 20600 Bastia
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/05/2021, il a été constitué une SAS dénommée :
SAS PETRA NERA HOLDING DE FINANCEMENT

Siège social : Lieu-dit Incruciata, Village de Murato, 20239 Murato
Capital : 150€
Objet : Acquisitions, ventes, la gestion de titres de sociétés civiles ou commerciales et de tous biens et droits immobiliers
Président : M PASTINELLI Romain, Lieu-dit Incruciata, Village de Murato, 20239 Murato.
Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.
Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 17/05/2021, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : OPTION PETANQUE
Objet social : L'organisation et la promotion d'événements sportifs ou culturels. La vente par tous moyens de biens liés aux événements sportifs et culturels.

Siège social : 5, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio
Capital : 500 €

Durée : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

Président : Monsieur SANTUCCI Jean-Philippe, demeurant 5, Boulevard Sampiero, 20000 Ajaccio

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 3 mai 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Lanz'AQUA
Siège : Route de Canetto, 20169 Bonifacio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation
Capital : 5000 euros
Objet : Installation, vente, réparation, location de fontaine à eau, avec système de filtration d'eau et de purification.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. François Victor LANZA, demeurant Route de Canetto, 20169 Bonifacio. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/01/2021, il a été constitué une SAS dénommée :
PIF PAF AGENCY

Siège social : 10, Boulevard Pascal Paoli, 20090 Ajaccio

Capital : 5.000 €

Objet : Activités photographiques et vidéos, production de films et de programmes industriels, publicitaires, institutionnel de formation
Président : M. Pierre-André, François-Marie DE GENTILE, 10, Boulevard Pascal Paoli, 20090 Ajaccio.

Directeur Général : M. Pierre-Antoine FOURNIL, Quartier Queri Pitredu Ortu Di Piazza, 20142 Quasquara.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 09

MISTRAL

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Mme Marie Paule DONADIO

Lot. Luciani - 20167 Alata

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 17/05/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : MISTRAL
Siège social : Chez Mme Marie Paule DONADIO - LOT. LUCIANI - 20167 ALATA
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mr Olivier DONADIO demeurant Hameau de Pietrosella - 20167 ALATA
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant et agrément des associés représentant l'unanimité
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 11 mai 2021, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PUCCINI DESIGN,
Siège social : 5, Rue Luce de Casabianca, Bastia 20200, (Haute-Corse)
Objet :

- La conception, l'étude et le conseil en décoration, en agencement de bureaux, de locaux commerciaux, d'appartements et de maisons individuelles ;
La rénovation et la réhabilitation de toutes constructions ;
- L'intermédiaire dans toutes activités, apporteurs d'affaires, agent d'affaires, commissionnaire ;

- La réalisation de toutes prestations de services, de tous travaux administratifs ;
Le secrétariat, la gestion des appels téléphoniques et la rédaction de tous documents ;

- Le conseil en gestion, l'assistance technique, financière, comptable et juridique aux entreprises dans la phase d'élaboration, conception et réalisation d'un ouvrage public ou privé ;
- Le traitement à façon dans le domaine informatique.

Durée : 99 ans
Capital : 500 euros

Gérance : Madame Mathilde PUCCINI, demeurant 5, Rue Luce de Casabianca, Bastia 20200 (Haute-Corse),

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérante.

SIGEC TRANSFO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Village
20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 09/04/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SIGEC TRANSFO
Siège : Route du Village, 20600 Furiani
Durée : Zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros
Objet : Travaux d'entretien et de maintenance des postes de transformation HTA/BT

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent Baldasari, demeurant 7, rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia
Directeur général : Monsieur Emilien Soûlas, demeurant Résidence Saint-Joseph, Bât D, 20250 Corte
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 13 mai 2021 a été constituée la Société GROUPE ELINA, Société par Actions Simplifiée au capital de 320.000 euros, dont le siège est à SANTA LUCIA DI MORIANI [20230] ayant pour objet l'animation et la direction de toutes sociétés filiales, par la conduite de la politique du groupe et la participation au contrôle de ces sociétés ; la réalisation de prestations de services à titre purement interne au groupe. Monsieur Eddy AICHE-FERRARIS demeurant Résidence Alta Ribba, 20230 Santa Lucia Di Moriani a été désigné en qualité de président.

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision.

Chaque action donne droit à une voix. Les cessions d'actions à tout tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 19/05/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : BC2B
Objet social : Conseils aux entreprises
Siège social : 299 bis, route départementale 551 - 20220 Aregno
Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans.
R.C.S : Bastia - Président : Monsieur Bertrand CIAVALDINI - 299 bis, route départementale 551 à Aregno.

**LE RESTAURANT
DES TERRASSES D'ARSELLA**

AVIS DE CONSTITUTION

Le 20.05.2021, il a été constitué la Société suivante :

Dénomination : LE RESTAURANT DES TERRASSES D'ARSELLA

Forme : SAS

Objet : Tous services de restauration traditionnelle et de restauration rapide de type pizzeria, la vente de plats préparés à emporter et sur place, la livraison de plats préparés, tous services de traiteur, l'organisation et/ou l'animation de formations, congrès, séminaires, l'évènementiel, le négoce de tous produits et matières premières, l'acquisition, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Siège : Lecci [20137] - Les Terrasses d'Arseilla - Route de Porto-Vecchiaccio. Capital : 5000 €

Durée : 99 ans

Président : CALLIES DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 75.000 €, sise à Lecci [20137], Les Villas, Lieu-Dit Mora Dell'Onda, 827 752 148 RCS Ajaccio.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.

Agrément : Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément fixée par les statuts.
R.C.S.: Ajaccio.

**TERRA DI FENU
SAS au capital de 1500 euros**

En cours d'immatriculation
Au RCS de Bastia, Ldt Prezza Di Mezzo
Hangar Kmt, 20270 Aléria

Avis est donné de la constitution de la SAS TERRA DI FENU, au capital de 1500 €. Siège : Ldt Prezza Di Mezzo, Hangar Kmt, 20270 Aléria.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : Promotion immobilière de logements.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Julien FAVIER, demeurant 375 Rottani, 20270 Aléria.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la SAS L.C. HOLDING, au capital de 500 €. Siège : Quartier Niellucciu, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : Sommaire : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres..

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

Président : Laurent, Joseph CRISTOFARI, demeurant Quartier Niellucciu, 20240 Ghisonaccia.
Directrice générale : Carine COSTANTINI, demeurant Quartier Niellucciu, 20240 Ghisonaccia.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 01/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : "VIP AUTOS - MOTOS IMPORT"

Forme : SASU

Capital : 100 euros

Siège social : Lieu-dit Carusaccia, Route des Milelli, Villa Peretti, 20090 Ajaccio
Objet : Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers ;

- Commerce de pièces, entretien avec petites mécaniques et tous véhicules motorisés auto, moto, jet, quad ;
- Locations de vélos, motos et automobiles avec et sans chauffeur.

Durée : 100 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Aloui Mohamed, demeurant Lieu-dit Carusaccia, Route des Milelli, Villa Peretti, 20090 Ajaccio
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le président.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 5 mai 2021, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PAOLINI, SIEGE SOCIAL : Clos Landry, Route de l'aéroport, Calvi [20260]

OBJET : La commercialisation et la distribution de vins et spiritueux

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
PRESIDENT : Monsieur Marc PAOLINI, demeurant Clos Landry, Route de l'aéroport, 20260 Calvi

DIRECTEUR GENERAL : Madame Catherine PAOLINI, demeurant Clos Landry, route de l'aéroport, 20260 Calvi
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 20 mai 2021, à Porto-Vecchio.

Dénomination : BRL

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 9, rue du Maréchal Juin, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Toutes opérations d'intermédiaire du commerce, commissionnaire du commerce, agent commercial, apporteur d'affaires, courtier, l'achat et la vente de vêtements en commerce de détail en sédentaire et en ambulancier, ces activités étant entendues dans leur sens le plus large.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 4000 euros
Gérant : Madame ROSE-LAURE BROUARD, demeurant 11, Quartier Vignola, 20137 Porto-Vecchio

La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis. Le Gérant, RL BROUARD.

**MODIFICATION
GERANT**

PRE SPORT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244.90 €

Siège social : Cité Aurore - Lupino

20600 Bastia

329 143 176 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale du 17 mai 2021 :

- Madame Christelle BARTOLINI, demeurant Lotissement 1, Les Chênes Verts, La Punta, 20217 Saint-Florent (Haute-Corse), a été nommée en qualité de nouvelle gérante en remplacement de Monsieur René BARTOLINI, gérant démissionnaire ce jour.

L'article 14-bis des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

E TOZZE

Groupement Foncier Agricole

Au capital de 112.300 €

Siège : Résidence Le Bastio 2, Bât. 1

Chez M. Baldovini Jean-Luc

511, Route du Village - 20600 Furiani

885 279 331 RCS Bastia

Aux termes du PV de l'AGO en date du 19/04/2021, les associés ont nommé en qualité de cogérant, avec effet du même jour, M. Jean-Luc BALDOVINI demeurant Résidence Le Bastio 2, Bâtiment 1, 511, Route du Village, 20600 FURIANI.

Pour avis,

SEMAFRAC

Société en Nom Collectif

Au capital de 936.571 €

Siège social : Lieu-dit Purette

Montesoro - 20600 Bastia

412 639 676 R.C.S. Bastia

Suivant PV du 30/03/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé en qualité de gérant M. Cédric OSTERNAUD domicilié 15, bis rue du Perron - 69510 Soucieu En Jarret en remplacement M. Bernard PETIT.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

**TRANSFERT
SIEGE SOCIAL**

ATRIUM IMMOBILIER

SARL au capital de 8000 euros

Siège social :

Zone Industrielle de Murtone

Lots 6 et 7 - 20137 Porto-Vecchio

504 904 954 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 01/05/2021, il a été décidé de transférer le siège social de "Les 4 Portes, Lieu-dit Poretta, 20137 Porto-Vecchio" à "Zone Industrielle de Murtone, Lots 6 et 7, 20137 Porto-Vecchio", et ce à compter du 01/05/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Le Gérant.

20, Avenue de la Dame
Zone Euro 2000 - 30132 Caissargues

SELARL DE CHIRURGIENS DENTISTES DU DOCTEUR BATESTINI

Société d'Exercice Libéral
À Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : 35, Route Nationale
Pont de Crau - 13200 Arles
488 345 828 RCS Tarascon

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 12/05/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 35, Route Nationale Pont de Crau - 13200 ARLES au Rond-Point de l'Isolella - 20166 PIETROSELLA à compter du 12/05/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Gérance : Monsieur Laurent BATESTINI, demeurant Chemin du Canal à Pan Blanc, Hauteur de Pin Blanc, 13200 ARLES, associé professionnel.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARASCON sous le numéro 488 345 828 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CASA CARTA

Société Civile Immobilière
Au capital de 5000 euros
Siège social :
Résidence Saint-Jacques
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi
820151132 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIEGE

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Résidence Saint Jacques, Avenue Christophe Colomb, 20260 CALVI au Lieu-dit POGGIALE, 18 Lotissement les Collines, 20260 CALVI à compter du 21 mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

ZILARELLE

SARL au capital de 200 €
Siège social :
14, Boulevard J et B Maglioli
Résidence Sainte-Lucie, 20000 Ajaccio
RCS 845 391 457 Ajaccio

L'AGE du 20/05/2021 a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Docteur Del Pellegrino, Les Jardins du Centre, Zone 1, 20090 Ajaccio, à compter du 20/05/2021.
Mention au RCS d'Ajaccio.

KALLISTE,

Société Civile Immobilière
Au capital de 840,00 €
Siège social : Propriano (20110)
Les Hameaux de Propriano
RCS 530 196 666 Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE du 23 mars 2021, il a été décidé, à compter du 23 mars 2021, de transférer le siège social à Fondettes (37230), 12 rue de la Grosse Pierre. Radiation du RCS d'Ajaccio et immatriculation au RCS de Tours.

Pour avis, Le Notaire.

AVIS

L'AGE de la SARL CALA ROSSA ; SARL au capital de 1000 € ; 122 rue Solférino - 59000 Lille ; 843 803 180 - RCS Lille Métropole ; le 15/5/2021, a décidé de transférer le siège social, à compter du même jour, à Porto-Vecchio (20137) Lotissement Jardin de Trinité ; Villa lot 16. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Gérant : M. Matthieu SERGENT demeurant 251 avenue de l'Hippodrome, 59130 Lambersart. En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL



2MR

SARL au capital de 2000 €
Porté à 97.000 €
Siège social : Rue du Centre
Chez Promo Consulting
20217 St-Florent
837923408 RCS Bastia

L'AGE réunie en date du 12 MAI 2021, a décidé d'augmenter le capital social de 95000 € par l'incorporation directe de réserves au capital et de modifier en conséquence les articles 6 et 8 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

SOCIETE D'EXPLOITATION D'APRES VENTE BENETTI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Porté à 10.292,00 euros
Siège social : Parc Berthault
Résidence Les Cèdres, Lot 559
20000 Ajaccio
382 793 230 RCS Ajaccio

Par décision du 30 avril 2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 2669,55 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
* Ancienne mention : Capital social : 7622,45 euros
* Nouvelle mention : Capital social : 10.292,00 euros

Pour avis, la Gérance.

SOCIETE CORSE INSTALLATION BENETTI VALENTINO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7623 euros
Porté à 10.000 euros
Siège social : Parc Berthault
Résidence les Cèdres, Lot 559
20000 Ajaccio
439 505 785 RCS Ajaccio

Par décision du 30 avril 2021, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 2377 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
* Ancienne mention : Capital social : 7623 euros
* Nouvelle mention : Capital social : 10.000 euros

Pour avis, la Gérance.

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES TERRASSES DE PIETROSELLA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
4, boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
4, boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
810413575 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2021 au 4, boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre HABRARD, demeurant 4 boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

AVIS

Par assemblée du 15 mai 2021, les associés de la Société "SARL NOCE" au capital de 144.000 euros, dont le siège est à PENTA DI CASINCA [20213] Chez Mr François GIACOMI, Lieu-dit Fureste, Folelli [524 342 789 RCS BASTIA], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Mr François GIACOMI demeurant Lieu-dit Fureste, Folelli, 20213 PENTA DI CASINCA a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à PENTA DI CASINCA [20213] Chez Mr François GIACOMI, Lieu-dit Fureste, Folelli. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

LES TERRASSES DE PIETROSELLA

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège social :
4, boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
4, boulevard Madame Mère
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio 810 413 575

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/03/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/03/2021 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Pierre HABRARD, demeurant 4, boulevard Madame Mère - 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4, boulevard Madame Mère - 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

OMEGA CENTER

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation au capital de 5000 €
Siège social : 2, Rue Solferino
20000 Ajaccio [Corse]
530 761 519 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 9 février 2021 la dissolution de la société pour capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social de la société à compter du 9 février 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.
- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean Christophe Leschi, demeurant à AJACCIO [Corse] 2, bis Rue Solferino a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO [Corse] 2, bis Rue Solferino.
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le liquidateur.



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
ZA - RT 50 - BP300 - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>

L'avis concerne un marché

Objet du marché :

COLLECTE DU VERRE DES COMMERCANTS

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

Lieu principal d'exécution :

Territoire communautaire

Code NUTS : FR832

CPV global à la consultation

CPV principal : 90511100-3

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée initiale de 1 année.

Il est renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 8 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

Présentation de candidature :

Dépôt classique : La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

ou du DUME (document unique de marché européen,

voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont :

Aptitude :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant : Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers,

Capacité économique et financière :

Indication concernant le montant couvert par l'assurance pour risques professionnels,

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 2 ans.

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 100 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2021-02

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2021

Date limite de réception des offres : 28/06/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur

<https://achatspublicscorse.com>

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par factures mensuelles.

Modalités de financement des prestations : Fonds propres.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Informations sur les reconductions : Le marché est reconduit automatiquement jusqu'au terme des trois ans

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée. .../...

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://achatspublicscorse.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation).

La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats sont tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Pour les renseignements d'ordre administratif et technique :
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : ZA - RT 50 - BP 300 - 20250 CORTE

Tél : 0495470404

N° 37

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

CREATION D'UNE VOIE D'ACCES AUX LOGEMENTS SOCIAUX
DES RESIDENCES «ISULA PIANA» ET «SALETTA», LIEU-DIT «VAITANACCE»

COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

[PROJET POURSUIVI PAR LA COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE]

1ère Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES [arrêté préfectoral n° 229-2021 du 20 mai 2021] :

Pendant 24 jours consécutifs, du lundi 7 juin 2021 à 9 heures au mercredi 30 juin 2021 à 17 heures, se dérouleront, sur le territoire de la commune de l'île-Rousse :

* l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la création d'une voie d'accès aux logements sociaux des résidences «Isula Piana» et «Saletta», lieu-dit «Vaitanacce» ;

* l'enquête parcellaire en vue de délimiter les parcelles à acquérir pour réaliser ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

SIEGE DES ENQUÊTES ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de l'île-Rousse.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 17 mars 2020) :

Monsieur Hervé CORTEGGIANI recevra le public en mairie de l'île-Rousse, selon les modalités suivantes :

* lundi 7 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 30 juin 2021, de 14 h 00 à 17 h 00.

Monsieur Paul-François GIACOBBI a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 63 01 80).

Toutes les observations relatives aux enquêtes pourront également lui être adressées par écrit, en mairie de l'île-Rousse.

La consultation des dossiers et la réception du public se feront dans le respect des gestes barrières.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse

(<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-expropriations-r395.html>). Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

[ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le mercredi 30 juin 2021, date de clôture de ces enquêtes.

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture des enquêtes, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sur l'utilité publique du projet sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de l'île-Rousse, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès du maire de l'île-Rousse (téléphone : 04 95 63 01 81).

Le préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision faisant l'objet des présentes enquêtes.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE DE PIEVE**

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CONCERNANT
UN PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE LIEU-DIT « MURELLU »,
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ « FPV MURELLU »

2ème Insertion,

NATURE DE L'INSTALLATION : Centrale photovoltaïque composée d'un bâtiment d'exploitation et d'un emplacement destiné aux containers d'exploitation.

DUREE DE L'ENQUÊTE (arrêté n° 200-2021 du 29 avril 2021) :

* Du mardi 25 mai 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de Pieve.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR (désigné par le président du tribunal administratif de Bastia, le 2 avril 2021) :

Monsieur Frédéric MORETTI, technicien prévention valorisation, recevra les observations du public en mairie de Pieve, selon les modalités suivantes :

* mardi 25 mai 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 16 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00 ;

* mercredi 30 juin 2021, de 9 h 00 à 12 h 00.

En cas d'empêchement de Monsieur Frédéric MORETTI, les permanences seront assurées par Monsieur William PUCCIO, ingénieur expert près la cour d'appel de Bastia, désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant, selon les mêmes modalités.

Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de Pieve, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux, dans le respect des gestes barrières.

Lors de ces permanences, le public pourra également formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone (04 95 37 63 39).

Le public pourra aussi communiquer ses observations par voie électronique, à la direction départementale des territoires et de la mer

(ddtm-sjc-uc-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr),

au plus tard le mercredi 30 juin 2021 à 12 h 00,

date et heure de clôture de cette enquête.

Ce dossier pourra également être consulté sur un poste informatique en mairie, pendant toute la durée de l'enquête, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr).

L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de Corse, ainsi que la réponse du pétitionnaire, sont consultables sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

Un registre dématérialisé sera également mis à la disposition du public sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/2455>

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront aussi être adressées au commissaire enquêteur, par écrit, en mairie de Pieve, Village, 20246 PIEVE.

Les informations relatives à ce projet pourront être obtenues auprès de la société « FPV Murellu », 1, rue du Docteur André Morucci, 20200 BASTIA (téléphone : 04 95 48 18 87).

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public, seront tenus à la disposition des personnes intéressées en mairie de Pieve pendant un an, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer (service juridique et coordination), dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme. Le préfet de la Haute-Corse est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

DERNIERES MINUTES

N° 39

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 18/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

JM'F (SASU) - 2, rue Miot

[34 Bd Paoli] - 20200 Bastia

Activité : Salon de coiffure

RCS Bastia : B 814 156 659, 2015 B 499

Date de cessation des paiements :

30/06/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 40

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 18/05/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Art Elec (SAS) - Lieu-dit Suartello

20215 Vescovato

Activité : Tous travaux électriques neufs et de rénovation

RCS Bastia : B 829 744 630, 2017 B 398

Date de cessation des paiements :

01/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

GREFFE DU TRIBUNAL**DE COMMERCE****DE LILLE-MÉTROPOLE****EXTRAIT DES MINUTES**

Par jugement en date du 14/04/2021, le Tribunal de Commerce de Lille-Métropole a prononcé la LIQUIDATION JUDICIAIRE à l'égard de :

Société par Actions Simplifiée

SAS CAMAÏEU INTERNATIONAL

211, avenue Braime

59100 Roubaix

Activité : Vente de tous articles sous toutes ses formes

RCS Lille-Métropole 345 086 177

[1992B00953]

Liquidateur Judiciaire : SELARL MJ

VALEM ASSOCIES prise en la personne

de Me Emmanuel LOEUILLE, 445 boulevard Gambetta, Tour Mercure, 6ème

étage, 59200 TOURCOING.

SELAS M.J.S. PARTNERS représentée

par Maître Nicolas SOINNE, 65 boulevard de la République, 59100 ROUBAIX.

Met fin à la mission d'administrateur de

SELARL BCM prise en la personne de

Me BAULAND Eric, 7 Rue de Caumartin,

75009 Paris, SELARL AJC représentée

par Me Colins METALLIER, 4 avenue de

Flandre, 59700 MARCQ EN BAROEUL,

SELARL AJC représentée par Me Jean-

Luc MERCIER, 4 avenue de Flandre,

59700 MARCQ EN BAROEUL.

Le Greffier associé du Tribunal de commerce.

N° 42

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 18/05/2021, les associés de la société EARL NAVARRA VIANDE & CHARCUTERIE DU NEBBIU, EARL au capital de 56.000 €, Siège : Hameau I Vezzi - 20246 SANTO PIETRO DI TENDA, RCS BASTIA 838 893 576, ont décidé de transformer la société en Société Civile d'Exploitation Agricole.

La dénomination de la société sera désormais SCEA NAVARRA "VIANDE & CHARCUTERIE DU NEBBIU". Sa durée, son siège social et son exercice social demeurent inchangés. M. François Frédéric NAVARRA demeurant Hameau I Vezzi - 20246 SANTO PIETRO DI TENDA et Mme Corinne NAVARRA demeurant Route Royale "Subigna" - 20600 BASTIA demeurent co-gérant de la société. Cessions de part : Les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire. Toutes autres cession de parts ne peuvent avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Formalités au RCS de BASTIA.

Corsicorrection.com

Ecrivain public :

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

Orthographe, grammaire :

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

07 83 02 34 71



U CABANICCIU

Société Par Actions Simplifiée
 Au capital de 14.000.00 €
 Siège social : route du Port
 20130 Cargèse
 828 829 135 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 19 mai 2021, il résulte que l'objet social de la société a été étendu, à compter du 19/05/2021 à l'activité suivante : « location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers » ; et que l'article 2 des statuts a été modifié comme suit : « La Société a pour objet :

- Snack, fabrication artisanale associée à la vente de plat pour consommation immédiate, restauration traditionnelle, salon de thé, bar, pizzeria glacier, crêperie ;
- La location meublée, au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, avec possibilité de prestations et services hôteliers ;
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. »

Le reste de l'article est sans changement.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
 Le représentant légal.

N° 44

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 14/05/2021 concernant la société : ALL IN ONE CORSICA, il y avait lieu de lire étendre l'objet social comme suit :
 - La conciergerie, l'assistance, l'intendance et diverses prestations à destination de propriétaires et particuliers.

**AVIS DE SAISINE
 DE LEGATAIRE UNIVERSEL
 DELAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil
 Article 1378-1
 Code de Procédure Civile
 Loi n°2016-1547
 du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 27 août 2012, Madame Barberine, Antoinette GIUDICELLI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Simon Franceschi, demeurant à Venzolasca [20215] 34 Chiassu Longu. Née à Venzolasca [20215], le 4 août 1928, Décédée à Santa-Lucia-di-Moriani [20230] [France] le 2 mars 2018. A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Yves Grimaldi, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée "GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES", titulaire d'un Office Notarial à BASTIA (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani, le 20 mai 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, référence CRPCEN : 20024, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de Bastia de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 46

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 19/05/2021, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :
 Dénomination sociale : HyFIT
 Objet social : Conception, fabrication et commercialisation de procédés pour le rétrofit à hydrogène
 Siège social : 299 bis, route départementale 551 - 20220 Aregno
 Capital : 10.000 €. Durée : 70 ans.
 R.C.S : Bastia - Président : Monsieur Bertrand CIAVALDINI - 299 bis, route départementale 551 à Aregno.

**REPAR ET LOC**

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 400.000 €
Porté à 470.000 €
 Siège social : Lotissement Freimout
 Chemin Pastureccia - 20600 Furiani
 751 782 939 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'AGE du 12 mai 2021, il résulte que :

- Le capital social a été augmenté de 70.000 € par incorporation de réserves.
 - L'enseigne "Repar & Loc" a été remplacée par LOXAM BASTIA.
- En conséquence, les articles 2,6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, Le Président.

N° 48

CHARCUTERIE FONTANA

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 110.000 euros
 Siège social :
 Parc d'Activité de Purettone
 20290 Borgo
 319 311 114 RCS Bastia

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 août 2020, il résulte que les mandats de Monsieur André AGOSTINI, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Marc NINU, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, la gérance.

N° 49

AVIS

Suite acte SSP en date du 17 mai 2021, Madame Vanessa CHMIECIK demeurant Lieu dit Salleccia à Monticello a été nommée en qualité de gérante de la SARL CALVI JET LOCATION, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis ZA de Cantone, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 494.967.102 en remplacement de Monsieur Youssef LABINI, démissionnaire de ses fonctions de gérant en date du 17 mai 2021.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 03/05/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :
 ENTREPRISE COLOMBANI BENOIT
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 1000 euros
SIEGE : Lieu-dit E Filetelle - 20218 Moltifao
OBJET : Entreprise générale du bâtiment, maçonnerie générale, tous travaux publics, tous travaux de génie civil, terrassement, travaux de voiries réseaux divers.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.
PRESIDENT : Monsieur Benoit COLOMBANI, demeurant Lieu-dit E Filetelle - 20218 Moltifao,
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 51

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGIO du 25/05/21, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale :
 SANTINI ELEC 2B
Siège social : 49, Rue du Sirocco, Lotissement Roselli, 20290 Borgo
Objet social : Travaux d'installation électrique
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 500 euros
Gérance : M. Ours, Philippe, Paul SANTINI, demeurant 49, Rue du Sirocco, Lotissement Roselli, 20290 Borgo
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

04 95 32 04 40



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr
 Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

BAROMÈTRE COVID – TPE DU SDI

SOS pour les TPE de moins de 5 salariés

Selon le Syndicat des indépendants (SDI), organisation patronale interprofessionnelle entièrement dédiée aux très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, 600 000 TPE de moins de 5 salariés seraient actuellement «*au bord du gouffre*». C'est en tout cas ce qu'indiquent les résultats de son dernier baromètre mensuel TPE-Covid, réalisé entre le 20 et le 28 avril 2021. Le profil type de ces professionnels, quelle que soit l'ancienneté, est celui du commerçant de proximité (hors alimentaire) de moins de 5 salariés, dans l'équipement de la personne. Les commerces de proximité ont en effet bénéficié d'un volume d'aides moins important que les secteurs S1 et S1 bis* en raison de capacités d'ouverture plus large sans pour autant être en mesure d'exercer une activité «normale» susceptible de compenser des pertes de 20 % à 30 % de chiffre d'affaires sur les 15 derniers mois. Au terme de cette période qui a vu se succéder voire s'additionner confinement strict, stop and go, émaillés de restrictions d'activité (couvre-feu) et baisse de clientèle (télétravail), les dirigeants de ces entreprises affichaient un moral en berne et 30 % d'entre eux affirmaient s'interroger sur la pérennité de leur structure d'ici la fin de l'année 2021. Outre que leur chiffre d'affaires n'arrivait pas à retrouver les points hauts de 2019 et affichait des pertes lissées de 20 % à 30 %, pour 70 % d'entre eux, hors secteurs renforcés S1 et S1bis, les aides des pouvoirs publics n'ont pas suffi à compenser les pertes. Par ailleurs, pour plus de la moitié des personnes interrogées, les aides du fonds de solidarité ont représenté moins de 50 % des besoins courants de l'entreprise; et les finances personnelles des responsables d'entreprise auraient également été très affectées: 52 % d'entre eux ont confirmé être dans ce cas, et plus particulièrement sur leur rémunération, largement mino- rée et parfois supprimée sur de longs mois. Autre point souligné par ce baromètre, l'épuisement des prêts garantis par l'État (PGE) pour un tiers des TPE. À ce stade, en effet, il y aurait près de 200 000 TPE ayant consommé leur PGE à plus de 90 %, «*dans l'écrasante majorité des cas afin de payer les dettes et charges courantes*». Fait aggravant, dans le même temps, les personnes interrogées estiment que l'État ne joue pas le jeu sur l'étalement des dettes sociales et fiscales, et que les «*multiples annonces*» du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, concernant un étalement «*jusqu'à 36 mois*» des dettes sociales et fiscales accumulées durant la pandémie, n'ont pas été suivies d'effet: 74 % des personnes interrogées ont déclaré se voir proposer des étalements sur une durée inférieure à 1 an, considérée comme trop courte pour la majorité d'entre eux. Selon Marc Sanchez, secrétaire général du SDI, «*La réalité des dettes accumulées, impose le maintien d'un filet de sécurité universel jusqu'à fin août 2021, ainsi que donner la possibilité d'étendre à deux ans la durée de remboursement du PGE même sans garantie de l'État sur cette dernière période. La reprise ne se fera réellement que si toutes les conditions sont rassemblées pour accompagner les entreprises dont une option de droit pour le remboursement sur 24 mois des dettes sociales et fiscales*». Pour rappel, en Corse, 6 PME sur 10 sont des TPE et celles-ci ont un poids sur le marché du travail supérieur à celui observé en moyenne en France (42 % de l'emploi salarié privé fin 2015 contre 23 % au niveau national et 26 % au niveau de la France de province. La SDI suggère de permettre à chaque TPE de bénéficier d'un audit pour établir un point de situation post-Covid et définir les conditions et modalités de poursuite d'activité. ■ AN

*Les entreprises de ces secteurs - liées au tourisme ou à l'événementiel et au spectacle mais aussi à la production de boissons, à l'aquaculture et la pêche, la production de fromage AOP ou IGP, l'horticulture ou encore certains commerces de gros - particulièrement impactés par la crise, ont fait l'objet de mesures de soutien renforcées.



30%

de baisse de chiffre d'affaires en moyenne, depuis janvier 2021 chez les TPE et indépendants.



70%

des indépendants et TPE (hors S1/S1bis) estiment les aides insuffisantes pour couvrir leurs pertes.



130%

le niveau de CA à atteindre sur le second semestre 2021 pour couvrir les pertes du premier semestre.



+120%

augmentation du taux d'endettement bancaire des TPE en 2020.



33%

des TPE ont épuisé leur PGE.

Les chiffres de la semaine

2 758 000

euros, avec un financement à 70 % par l'Etat dans le cadre du programme exceptionnel d'investissement (PEI) - soit 1 973 000 euros - pour la restructuration et la modernisation de l'abattoir de Cuttoli. Après 16 mois de fermeture, la structure, gérée par le syndicat mixte de l'abattage en Corse, a été reconfigurée afin d'être pleinement adaptée aux spécificités respectives des filières porcine, bovine, ovine et caprine locales.

Les chiffres de la semaine

54 %

des buralistes français ont observé une augmentation de leur chiffre d'affaires depuis le début de la crise sanitaire, selon un sondage de Devlyx, société spécialisée dans les solutions d'encaissement pour les commerces de proximité. 1 commerçant sur 3 a développé au moins une nouvelle activité, notamment le relais-colis (41 %), la banque/transfert d'argent (25 %), la vente à emporter et le paiement de proximité (20 %)

Les chiffres de la semaine

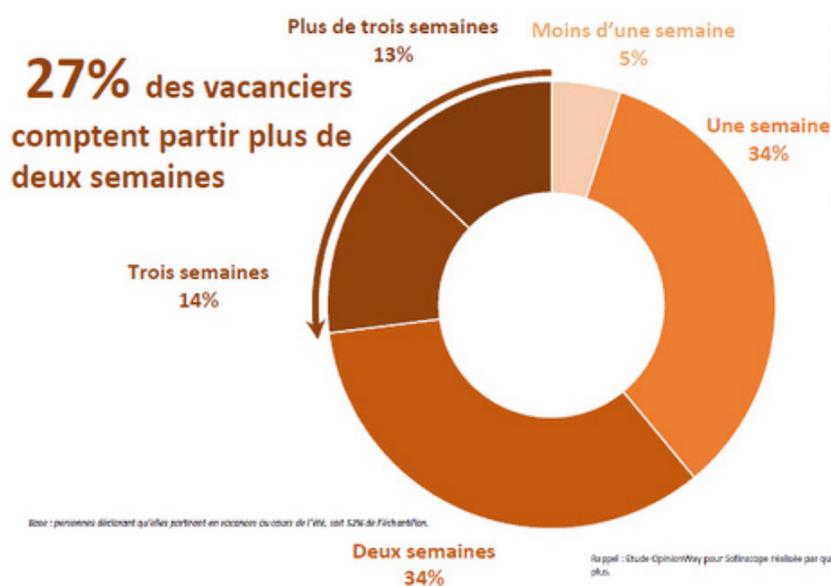
60 %

d'émissions d'oxyde d'azote en moins pour le nouveau navire doté de filtre à particules acquis en Finlande par la Corsica Ferries. Équipé pour être branché électriquement à quai, le Mega Regina dont la mise en service est prévue aux vers la fin juin offre une capacité de transport de 2 500 passagers, 840 cabines et 430 véhicules. Il aura, annonce la compagnie, la plus faible consommation au passager transporté de toute sa flotte.

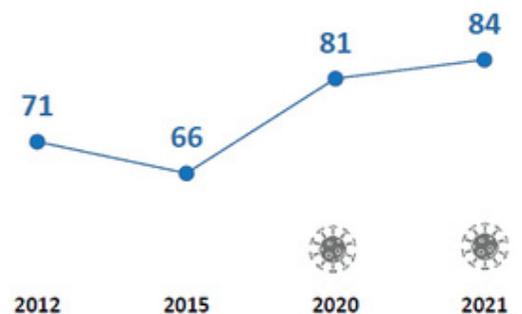
VACANCES D'ÉTÉ

Intentions d'accueil et de départ

Très décriée l'an passé, l'idée d'un passeport sanitaire a semble-t-il bien fait son chemin. C'est ce qu'indiquent les résultats d'un sondage Ifop pour le site spécialisé Bonjournewyork.fr. En effet, 68 % des personnes interrogées estiment que le passeport sanitaire doit être un préalable à la libre circulation des touristes dans l'Union Européenne cet été. Ils sont 84 % à être favorables à ce qu'un étranger arrivant en France présente un test PCR négatif de moins de 48 heures et 87 % à préconiser la même obligation pour les Français se rendant à l'étranger. De plus, pour 69 %, un certificat de vaccination contre la Covid-19 devrait être exigé et bien qu'elle semble peu réaliste au regard de la durée moyenne des séjours touristiques en France, la mise en place d'une quarantaine de 10 jours recueille l'avis favorable de 60 % des sondés. Si la perspective d'interdire l'entrée en France aux touristes en provenance des pays de l'Union Européenne ne recueille que 31 % d'avis favorables, une large majorité se dessine en revanche pour interdire l'entrée sur le territoire national aux vacanciers en provenance de certains pays étrangers tels que l'Inde [85 %], le Brésil [84 %], la Chine [73 %] et, dans une moindre mesure, la Russie [63 %]. Concernant les Anglo-Saxons, les avis sont plus partagés: 51 % des sondés ne souhaitent pas que l'on accueille de touristes américains et 50 % sont défavorables à l'accueil des vacanciers britanniques. Une autre étude de l'Ifop, réalisée cette fois pour Voyageavecvous.fr indique que 52 % des Français ont l'intention de partir en vacances cet été. C'est plus particulièrement vrai pour ceux appartenant à des catégories aisées, où les intentions de départ, à 67 %, sont en hausse de 4 points par rapport à avril 2020 et pour les classes moyennes «supérieures» [56 %] et «inférieures» [58 %] avec des intentions en hausse de, respectivement, 17 points et 9 points. En revanche, dans les catégories modestes, les intentions sont en baisse de 5 points, à 46 %. Plus de 8 français sur 10 [84 %] qui partiront en vacances resteront en France cet été, avec une nette préférence pour les destinations littorales [65 %]. Parmi ceux qui ne partiront pas en vacances cet été, 44 % invoquent une raison liée à la Covid-19, qu'il s'agisse de la volonté de ne pas prendre de risques vis-à-vis de la propagation du virus [26 %, nettement en baisse par rapport aux 36 % enregistrés en 2020] ou de la crainte d'être contraints dans leurs déplacements [18 %] et 22 % invoquent des raisons financières. Pour ces vacances estivales 2021, la tendance à la «préférence nationale» est très marquée: 84 % de ceux ayant manifesté l'intention de partir cet été pensent rester en France: 3 points de plus que l'an passé et jusqu'à 18 points de plus qu'en 2015. ■ AN



ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE VACANCIERS PRÉVOYANT DE «PARTIR EN FRANCE»



ÉDUCATION

Collégiens et lycéens clashent les clichés

Né dans le cadre d'un partenariat pluri-annuel signé en juillet 2019 entre le Medef et l'Académie de Corse, qui en sont les co-organisateur, le challenge Clash tes clichés vise à favoriser chez les jeunes la prise de conscience de l'existence des stéréotypes, qu'ils soient racistes, sexistes ou liés au handicap ou aux classes sociales. Le but est ainsi les amener à tourner le dos aux préjugés et à les dénoncer. Ce concours, lancé en partenariat avec la Direction régionale droit des femmes et égalité et la Mission école-entreprise de la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC) consiste à rédiger un article ou réaliser une vidéo illustrant une dénonciation des stéréotypes dans la vie professionnelle. Depuis la Semaine école-entreprise, en octobre 2020, la sensibilisation est en cours: 10 établissements, 15 enseignants, 8 entreprises et 261 élèves se sont déjà emparés de cette question, puis via 6 mini-entreprises, avec l'association Entreprendre pour apprendre Corsica, 156 élèves, dans 6 établissements, ont choisi le stéréotype qu'ils voulaient dénoncer et concrétisé un projet. Pour la première édition de ce challenge, un jury -composé de représentants du Rectorat de Corse et de la Délégation régionale droits des femmes et égalité, du Medef de Corse et de professionnels des médias- a remis 3 prix, récompensant les meilleures productions parmi 5 vidéos et 7 articles. Le prix de la catégorie article a été remis à trois élèves de 1^{re} STMG à Ajaccio: Lina-Marie Buroni [lycée Fesch] [lycée Lætitia et illustré pour un sujet sur *Les inégalités salariales*. Dans la catégorie vidéo, les jurés ont distingué *Une femme sans forme n'est pas une femme*, réalisé par Kincso Molnar et Mathéa Versini, élèves de 1^{re} STM au lycée Laetitia d'Ajaccio. Le prix Coup de cœur est allé à la vidéo *Cliché de genres... pas pour nous*, et à la classe de 4^e SEGPA du Collège Maria de Peretti Porto Vecchio: Rayan Aattach, Ayoub Aissaoui, Astrid Bireau, Tatiana Cabral Sousa, Camilla Coelho Duarte, Yasmine El Haddadi, Iman El Ouatani, Angelo Farria Torre, Matteo Galistru, Quentin Levallois, Anthony Oliveira Figueiras-Leonelli, Stella Baldacci, Catarina Silva Torre et Rafael Ferrera Alves. ■ AN



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

DANTE IN CORSICA



A Ricuccata
*Dante in paghjella:
 da l'Infernu à u Paradisu*,
 CD enregistré au studio l'Ange
 Publishing,
 Valle di Rustinu,
 composition François Berlinghi,
 2021

On célèbre cette année le septième centenaire de la mort du célèbre poète florentin. Car l'importance de l'œuvre de Dante Alighieri dépasse par son rayonnement les frontières de son origine, et il est naturel qu'on s'y intéresse aussi chez nous: c'est pourquoi notre université a proposé avec le soutien de la Collectivité de Corse, un travail de recherche et de création dans le cadre de son laboratoire LISA. En référence avec les anciennes traditions poétiques de Méditerranée et sous la responsabilité de Françoise Graziani, professeur en charge du projet, on a pensé revisiter l'ancienne poésie de Dante dans l'esprit du chant traditionnel corse.

J'ai pu disposer du CD récemment édité du groupe A Ricuccata intitulé *Dante in paghjella* «*Da l'Infernu à u Paradisu*», un bien apprécié cadeau de l'ami François Berlinghi, ethnomusicologue universitaire et enseignant au Conservatoire Henri-Tomasi de Bastia, celui-là même qui a conçu à l'initiative de Carlo Ossola, professeur au Collège de France, une interprétation mélodique de plusieurs extraits de la *Divina Commedia*. Le chœur d'hommes A Ricuccata dont il est le directeur artistique reçut alors la délicate mission de transmettre à leur époque l'héritage musical traditionnel qui leur a été légué: les six chanteurs du groupe s'y sont donc attelés avec plaisir et talent.

Ce sont dix chants sélectionnés qui ont été exécutés à partir du premier de l'Inferno: *La selva oscura* [canto I, où Dante se perd dans la forêt obscure], *La città dolente* [canto III, où il arrive, guidé par Virgile à l'entrée de l'Enfer], *La pianta silvestra* [canto XIII, dans la forêt des suicidés à l'âme devenue plante éternellement dévorée], *Ulisse* [canto XXVI, où le héros d'Ithaque est enveloppé dans la même flamme que le fourbe Diomède]; puis au Purgatorio, avec: *L'ora mattutina* [canto I, le poète et son guide arrivent sur la plage du Purgatoire au soleil levant], *L'amoroso canto* [canto II, parmi les ombres des pénitents, l'ami musicien Casella chante ses propres vers et charme les assistants], *Lento amore* [canto XVII, sur la montagne du Purgatoire Virgile laisse entendre la nature tripartite de l'amour], *Maladetta sie tu, antica lupa* [canto XX, invectives contre l'insatiable désir de richesses], *Beatrice* [canto XXXI, au sommet du Purgatoire vers le Paradis terrestre où apparaît Béatrice], pour aboutir au Paradiso dont le dernier chant: *L'alto lume* [canto XXXIII, qui s'ouvre sur une prière de Saint Bernard à la Vierge et où Dante donne ensuite son indicible vision de la lumière divine].

Les voix magnifiques des chanteurs corses de A Ricuccata traduisent puissamment les inflexions touchantes de la poésie de Dante, que les explications en tête de chaque extrait permettent alors de situer dans l'ensemble complexe et de mieux comprendre. D'autant que l'auditeur ne peut qu'être convaincu par l'argumentation de Carlo Ossola qui tient à rendre son rôle essentiel au chant comme substance et non comme seul accompagnement de la poésie du grand poète florentin. Nombre d'entre nous connaissent et se récitent parfois ces vers anciens sans penser en effet qu'ils sont avant tout «*un hymne de jubilation qui ravit et qui comble*». Ce CD arrive à point qui nous permet un retour saisissant sur cet aspect mystérieux de la *Divina Commedia* que les illustrations de Jean-Paul Marcheschi suggèrent remarquablement à chaque chant interprété. ■

LITTÉRATURE

Campi libri

Créée en 2020 à Campile, dans la Communauté de communes de Castagniccia-Casinca, la société coopérative d'intérêt collectif Orma Creazione est un Laboratoire culturel sans but lucratif, labellisé par la Collectivité de Corse. Il a pour but de promouvoir des activités dans le village de Campile, tout au long de l'année, et non pas seulement l'été. Et ainsi de démontrer qu'une vie culturelle est tout de ce qu'il y a de possible hors des villes et de casser les stéréotypes sur un rural qui serait fermé et inerte. Déjà à l'origine d'ateliers d'écriture; de journées thématiques; de rencontres autour du thème des jardins potagers, de l'environnement et de l'alimentation ou encore de ballades thématiques à la découverte du patrimoine bâti et naturel, Orma Creazione propose cette fois un événement littéraire, avec la participation de la librairie itinérante Cavallu marinu. Outre des dédicaces d'auteurs tels que Pantaleon Alessandri, Hélène Constanty, Jean-Paul Giorgetti, Antoine Marielli, Julian Mattei, Petru-Santu Menozzi, Ange-Toussaint Pietrera, Jean-Louis Rinieri, Gilles Santucci, Jean-Pierre Simoni ou Ugo Venturi, cette journée propose un cycle de lecture, conférences et projection. Catherine Herrgott, docteur en anthropologie, maître de conférences à l'Université de Corse et chercheuse associée au LPP Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, présente son ouvrage *Le chant polyphonique corse*. Gilles Zerlini lit des extraits de son dernier roman, *Épuration*. Robert Colonna d'Istria présente son roman *La femme qui voulait écrire des romans d'amour* ainsi que le film relatant la vie de celle qui l'a inspiré. Jean-Luc Luciani anime une conférence autour de son ouvrage *Musa chi parte da Corscia, pueti e puesie ind'un paese niulinu* et témoigne d'une démarche vivante autour de la poésie traditionnelle. Jean-Claude Rogliano propose une conférence intitulée *Les mazzeri, de l'autre côté de la nuit*. Une exposition est consacrée à l'œuvre du poète et artisan du Riacquistu Ghjuvanteramu Rocchi. Les enfants ne sont pas oubliés, avec un espace qui leur est dédié, des lectures sur le thème du jardin ou du vent par Ghjacumina Geronimi, auteure pour la jeunesse, et des activités créatives.



Le 29 mai, de 9h30 à 18h30. Campile. ☎ 04 95 47 21 69; 07 72 50 91 26 & www.facebook.com/ORMA-Creazione-117057430156873

EXPOSITION

Nazanin Pouyandeh

Fondée par Jean-Emmanuel Pagni et Paul Rognoni, avec le soutien de la Collectivité de Corse, Casell'arte fait partie du réseau des Fabrique culturelle de Corse. Située en Centre-Corse, à Venaco, au sein de l'hôtel E Caselle, elle accueille artistes et auteurs dans le cadre de résidences d'écriture cinématographique (fiction, animation, documentaires) et d'art visuel et plastique (peinture, sculpture, dessin, photographie). Elle organise également, tout au long de l'année, des rencontres avec des artistes aux formes d'expressions diverses, venus du monde entier, mais aussi des projections, des ateliers, des concerts. À l'origine de ce projet, la volonté d'offrir un lieu de création et de production, mais également d'engager une réflexion sur le développement culturel de la micro-région, en s'appuyant sur ses composantes patrimoniales, naturelles et humaines. Depuis le 25 mars dernier, Casell'arte accueille en résidence l'artiste-peintre Nazanin Pouyandeh. D'origine iranienne, elle est diplômée de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris, où elle vit et travaille. «J'y ai découvert, fascinée, l'immense océan d'images présent en France (peintures, photos, panneaux publicitaires, BD, cinéma, etc.).



Venant d'un pays où l'unique fonction de l'image était la propagande politique, ce fut un choc, explique-t-elle. Ce goût pour la puissance des images fait partie des fondamentaux de mon envie de peindre». Elle expose régulièrement, aussi bien en France qu'à New York, Los Angeles, Bruxelles, Cotonou, Téhéran, Berlin, Athènes, La Haye ou encore Dubaï. Depuis le 19 mai dernier et jusqu'au 11 juillet 2021, elle expose d'ailleurs au Musée du Quai Branly, dans le cadre de l'exposition collective *Ex Africa, présences africaines dans l'art d'aujourd'hui*. Ses œuvres, très colorées, volontiers hyper-réalistes, du moins de prime abord, où les figures féminines occupent généralement une place de premier plan, mettent souvent en scène des personnages contemporains dans un décor inattendu, ce qui leur confère un caractère onirique, souvent intrigant, parfois inquiétant. Elle s'inspire de mythes, de contes, de représentations de l'inconscient collectif qu'elle s'approprie et retranscrit dans son langage pictural. Nazanin Pouyandeh réalise ses toiles à partir de photos de ses proches ou de personnes qui traversent sa vie et qu'elle met en scène. Durant sa résidence à Casell'arte où, souligne-t-elle, une «grande liberté» est offerte «aux artistes durant leurs séjours», elle a réalisé une série baptisée *Les Possédés*: «j'ai souhaité peindre des scènes inspirées de différents tableaux de l'histoire de l'art, comme la Résurrection, aussi bien que des scènes de vie quotidienne comme un repas à table [grand thème dans la peinture classique], mais surtout prendre les habitants locaux comme protagonistes et les paysages corses comme décor et m'inspirer et me ressourcer de ces rencontres nouvelles».

Du 29 mai au 18 août. Fabbrica culturale Casell'arte, Hôtel E Caselle, Lieu-dit Agniu di Pinu, Venaco. ☎ 4 95 47 39 00 & hotelecaselle.com/casellarte/

LIBERTÉ RETROUVÉE MAIS LIBERTÉ LIMITÉE



Après avoir vécu enfermée durant presque 2 mois, la France fait rimer le mois de mai avec liberté. Grâce à la baisse des contaminations au Covid-19, le déconfinement s'engage enfin. Si l'heure n'est pas encore à la fête, le 11 mai, les commerces dits « non essentiels » peuvent enfin rouvrir leurs portes. Seuls les bars et restaurants sont encore contraints de garder le rideau baissé.

En Corse, ce sentiment de liberté retrouvée va de pair avec le retour du beau temps, même s'il est encore impossible de fréquenter les plages, arrêté préfectoral oblige, au grand dam de beaucoup. Pendant ce temps-là, sur l'île, de nombreuses voix s'opposent à la rentrée des classes, de crainte d'une nouvelle flambée de l'épidémie. Malgré les annonces du ministère de l'Éducation nationale qui se veut rassurant et promet la mise en place d'un protocole sanitaire strict, peur et colère règnent chez certains parents et enseignants. Au point que l'association des maires de Haute-Corse demande un report de la réouverture des écoles en fustigeant un protocole sanitaire « *difficilement applicable* ». Même son de cloche du côté du maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, qui indique à son tour être opposé au retour en classe au début du mois. « *Nous ne sommes pas en mesure d'assurer la rentrée des classes dans de bonnes conditions* », explique-t-il sur Twitter en pointant du doigt une décision lourde de sens prise au terme d'une semaine de consultation de la communauté éducative de sa commune. Finalement, de nombreuses écoles insulaires ne rouvrent pas leurs portes le 11 mai comme il l'était prévu. Pour les plus grands, c'est la Collectivité de Corse qui s'en mêle et s'oppose à la réouverture des collèges et lycées, prévue le 18 mai. Les établissements du secondaire étant placés sous sa compétence, après une délibération de l'Assemblée de Corse, elle informe les chefs d'établissement que la réouverture générale ne pourra intervenir qu'en septembre, principe de précaution oblige. S'engage alors un bras de fer avec le rectorat et la préfecture. Selon Julie Benetti, la rectrice de Corse, cette décision a en effet été prise « *sans concertation* » et pourrait « *nuire aux élèves* ». Cependant, sans la participation active des agents de la Collectivité de Corse, en charge du nettoyage et de l'entretien des locaux, elle concède qu'il est effectivement impossible de rouvrir les établissements. In fine, une poignée d'établissements privés de l'île pourront accueillir les rares élèves à retrouver le chemin des cours. À la fin du

mois, l'affaire rebondit : la rectrice et le préfet de Corse annoncent avoir déferé au tribunal administratif de Bastia la décision de la Collectivité de Corse de renvoyer la rentrée des collèges et lycées en septembre, en arguant qu'il s'agit là d'une « rupture d'égalité ». Début décembre, le tribunal administratif donne raison à la rectrice et au préfet de Corse et annule la délibération de l'Assemblée de Corse. Une décision qui restera plus symbolique qu'autre chose.

En ce printemps 2020, on commence à parler de Green Pass. À l'approche de la saison touristique, inquiet du flot de visiteurs que l'île pourrait absorber dans les prochaines semaines, le 7 mai, le Conseil exécutif de Corse présente à l'Assemblée son plan de sortie de confinement pour la Corse. Il prévoit notamment que les personnes désireuses de se rendre sur l'île devront présenter un test négatif au Covid-19 datant de moins de 7 jours au moment de l'embarquement. Le but est double : protéger l'île et faire de la Corse une « destination confiance ». Pourtant, la proposition est loin de faire l'unanimité. L'opposition, notamment, la fustige violemment en pointant qu'elle est juridiquement insoutenable et qu'elle pourrait amener à un été sans touriste. Des professionnels du secteur s'inquiètent eux aussi et voient là « le coup de grâce » qui pourrait être apporté à une saison qui s'annonce déjà plus que morose. Finalement l'État mettra fin aux discussions qui agitent l'île : c'est un non catégorique. ■ **MP**

UN AN PLUS TARD

Un Green Pass qui n'en porte pas le nom a finalement été mis en place par la préfecture de Corse et l'Agence régionale de Santé. Depuis les vacances de la fin d'année 2020, toute personne souhaitant visiter l'île ou même tout simplement rentrer chez elle, doit réaliser un test PCR et montrer patte blanche à l'embarquement. Le dispositif, prévu au départ pour durer jusqu'à début janvier 2021, a été plusieurs fois prolongé. Sa fin, renvoyée sine die, ne devrait pas intervenir avant l'été. En outre, l'idée d'un certificat ou passeport sanitaire (ou green certificate) a désormais fait son chemin, en France comme dans l'Union européenne.

CARNETS DE BORD

LES TERRASSES ET LES CAMPAGNES (ÉLECTORALES)

par Béatrice HOUCARD



La communication, la com, est au pouvoir au plus haut sommet de l'État. Le 19 mai, jour tant attendu dans la France entière, le président de la République Emmanuel Macron et son Premier ministre Jean Castex prennent un café en terrasse. De nombreux courtisans (pardon: certains ministres) les imitent à la même heure. Bruno Le Maire pose ainsi dans un bistrot de St-Germain-des-Prés, lisant *L'Équipe*. Légende de cette scène: «*L'art de vivre à la française.*» Tout a été bien calculé: le café n'étant pas encore sur la table ronde, le ministre de l'Économie a sagement gardé son masque noir marqué d'un petit drapeau bleu-blanc-rouge. *Le Parisien* est posé près du flacon de gel hydro-alcoolique. Le téléphone est à portée de main. Quelle belle mise en scène!

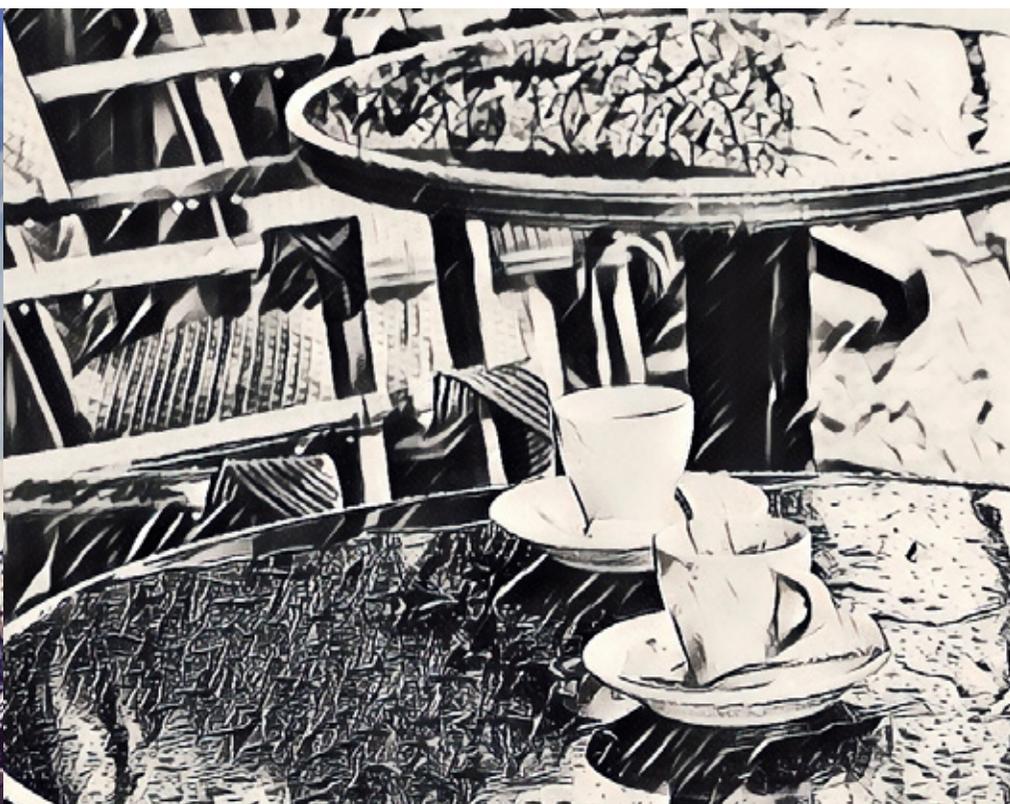
Chacune de ces «séquences» a été soigneusement préparée et annoncée. Photographes et cameramen sont là, cédant le moins mal possible à la servitude volontaire du journalisme, avec parfois un petit côté ridicule, lorsque micros et caméras tentent de capter les discours des deux têtes de l'exécutif à travers un grillage arboré. Les temps sont durs, ne leur jetons pas trop lourdement la pierre. Après tout, la com' est vieille comme le pouvoir. Que faisait d'autre Henri IV en valorisant la poule au pot? Louis XIV en construisant Versailles? Napoléon en créant la Légion d'Honneur? Le général de Gaulle lui-même, dans son grand numéro face au journaliste Michel Droit, entre les deux tours de la présidentielle de 1965, après avoir boudé la télévision tant il croyait sa victoire facile?

Plus tard, Georges Pompidou se laissait filmer pendant les vacances avec son épouse et la France découvrait qu'il l'appelait affectueusement «Bibiche». Valéry Giscard d'Estaing faisait du ski en famille à Courchevel et, comme d'habitude, les caméras étaient là. François Mitterrand convoquait les flashes pour montrer combien il aimait ses ânes à Latché, mais laissait dans l'ombre une autre partie de sa vie. Nicolas Sarkozy mettait en scène séparation conjugale d'avec Cécilia et premières sorties avec Carla. Enfin François Hollande croyait faire Français moyen et président «normal» en partant en vacances en train, se laissant filmer dans la

cohue de la gare de Lyon... mais le résultat faisait rire tout le monde. Où s'arrête la com? Où commence la politique? Laissons le sujet aux candidats aux grandes écoles. De tout temps, à travers les médias de leur époque, les dirigeants ont tenté d'influencer l'opinion en manipulant la presse. Mais la presse et la société ont changé de nature et la politique court derrière elles. Jadis, il fallait se faire bien voir du *Monde* ou du *Figaro* et caresser dans le sens du poil la presse régionale. Puis il a fallu travailler pour bien «passer» à la télévision. François Mitterrand, d'abord calamiteux, s'en fit un excellent utilisateur non sans avoir en chemin fait limer ses menaçantes canines. Jacques Chirac, même à la fin, n'y fut jamais vraiment à l'aise. Nicolas Sarkozy y était comme un poisson dans l'eau.

Mais le rythme s'est encore accéléré et, pour Emmanuel Macron, si *Le Parisien* et *Les Échos* ne sont pas négligeables et s'il faut soigner un passage sur BFMTV ou TF1, il faut maintenant aller chercher ailleurs les potentiels électeurs. Les plus jeunes votent de moins en moins, regardent peu la télévision et n'écoutent pas les informations à la radio. Il faut donc aller les dénicher là où ils sont: dans les terriers d'internet. L'actuel président de la République avait déjà fait un pas vers la jeunesse en accordant une interview au site Brut. Il vient de faire plus fort encore en se livrant, trente-six minutes durant, à l'exercice de la chaîne Youtube de McFly et Carlito, dont la chaîne compte six millions et demi d'abonnés.

On peut donc voir, sur cette chaîne (plus de huit millions de personnes l'ont déjà visionnée) la vidéo d'un président en costume-cravate face à deux jeunes en tee-shirts et baskets (l'un d'entre eux a gardé son bonnet) qui font avec lui un concours d'anecdotes. C'est le vieux jeu du «vrai ou faux» à la sauce Youtube. Le tout s'achève par un mini-concert de metal par le groupe Ultra Vomit au fond des jardins de l'Élysée. Pour ne fâcher personne, le résultat du match est de 4 partout et chacun repart avec son gage: les deux youtubeurs devront monter dans un avion de la patrouille de France au prochain 14 juillet et le président (rebaptisé pour l'exercice «*Directeur de la Gaule*»), lors d'une prochaine intervention télévisée, devra poser sur un bureau une photo de Carlito et McFly.



On en salive d'avance.

On ne peut s'empêcher de penser à *Ça nous intéresse, Monsieur le président*, l'émission d'Yves Mourousi à laquelle François Mitterrand s'était livré, dissertant sur le sens des mots «branché», «chébran», «câblé», «smurf» ou «craignos». C'était en 1985 et l'on s'était ému de voir Yves Mourousi s'asseoir au bord du bureau présidentiel et Mitterrand descendre si bas dans le débat politique. Trente-cinq ans plus tard, l'émission semble d'un classicisme démodé. Cette fois, on a entendu Emmanuel Macron assurer à ses compétiteurs qu'il allait leur «mettre tout de suite un coup au foie», lâcher «Oh merde, c'est pas vrai» et même, face au groupe de métal, un spontané «putain, ils sont là».

Emmanuel Macron avait promis aux deux youtubeurs qu'ils pourraient venir tourner une émission à l'Élysée s'ils enregistraient un message sur les gestes barrières à destination de leur jeune public et que celui-ci était vu par plus de dix millions de personnes. Le but a été atteint, tant mieux pour cette bonne action. Pour le reste, on oscille entre incrédulité et consternation, au risque de paraître «scrogneugneu» ou «vieux schnock», comme l'ont prétendu des élus de la République en marche, tout éblouis par l'exercice présidentiel. Cette vidéo peut en effet entrer dans l'Histoire: c'est la première fois qu'on entend un président de la République parler de tout, sauf de politique. Vous avez dit «bizarre»?

JUPITER ET MERCURE

Il semble donc qu'il faille se faire à ce nouveau monde où le pays est devenu «start-up nation», où les gouvernants sont des «influenceurs», où le marketing a pris la place de la politique, où il s'agit de créer des «engagements» là où on cherchait jadis à convaincre et à susciter des adhésions dans les partis politiques.

Dans *Jupiter et Mercure* (Éditions Les Petits matins), l'historien Alexis Lévrier revient avec précision sur tous les épisodes de ce face-à-face permanent et conflictuel entre le pouvoir (Jupiter) et la presse (Mercure). Mais son livre savoureux va nécessiter d'urgence une suite: avec l'épisode Macron-Carlito-McFly, Mercure s'est comme évaporé. Plus besoin de journalistes, ces empêcheurs de gouver-

ner en rond, ces gens qui posent des questions auxquels le pouvoir n'a pas envie de répondre, ces trouble-fêtes qui ne parlent que des trains arrivés en retard. Dans le nouveau monde, on s'adresse directement à un public et ce n'est pas pour le convaincre de quoi que ce soit, sinon qu'on est très sympathique, pas fier, jeune et sympa. Là où les présidents des débuts de la 5^e République s'adressaient solennellement à tous les Français à 20 heures, dans une sorte de grand-messe que l'on écoutait en silence et en famille, les présidents d'aujourd'hui et de demain semblent condamnés à aller chercher chaque catégorie là où elle vit: les jeunes (mais quels jeunes?) les homos, les hétéros, les LGBT, les musulmans, les catholiques, etc. Une France de communautés. Ça ne donne pas très envie de connaître la prochaine étape de la fragmentation du pays.

À CHACUN SA POLÉMIQUE

Vous reprendrez bien une petite polémique? Pas de problème. Branchez-vous le matin sur CNews avec *L'heure des Pros* de Pascal Praud, et le soir sur *Touche pas à mon poste* de Cyril Hanouna. Tout est sujet à discussion, polémiques, buzz, diffamations et insultes diverses. Pascal Praud a même réussi à lancer une polémique (qui a duré une bonne trentaine de secondes) sur le fait qu'au café cité plus haut, président et Premier ministre n'avaient pas de masque et ne donnaient pas le bon exemple aux Français. C'est vrai que pour boire un café, c'est plus pratique sans masque. Mais il y avait une indignation bien travaillée dans la voix de l'animateur.

Au cours de la dernière semaine, on a ainsi eu droit à des polémiques sur l'hymne de l'Euro de football confié au rappeur Youssoupha; le retour de Karim Benzema dans l'équipe de France de football; le concours de l'Eurovision (le chanteur italien avait-il ou non sniffé de la drogue?); les malheurs monnayés du prince Harry; la plainte de Gérald Darmanin contre Audrey Pulvar (et vice-versa) après la manifestation des policiers. Pour résumer, ce fut une semaine un peu déprimante. Malgré la réouverture des terrasses où Bruno Le Maire n'a pas été le seul à se réjouir de prendre un café en lisant *L'Équipe*. Et celle des cinémas où l'on peut applaudir un film d'Albert Dupontel opportunément intitulé *Adieu les cons*. ■

**CORSE
PISCINE
POLYESTER**



Votre rêve
accessible



www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40